

Mairie de la gare

ARRONDISSEMENT de Goulon

Du vingt deux octobre an mil huit cent quarante-deux, à deux heures du matin
 ACTE DE NAISSANCE de Christine Josephine Cival,
 née à la gare le quatre à sept
 heures du matin fille de Joseph Joseph Cival,
 profession de tailleur de pierre, âgé de quarante quatre ans, domicilié
 à la gare et de Marguerite Mouchon,
 âgée de trente quatre ans, domiciliée à la gare, mariés

N° 61.

Cival

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe féminin.
 Sur la déclaration à moi faite par le P. M. Joseph Cival,
 père de l'enfant, âgé de quarante quatre ans, profession de tailleur de pierre,
 domicilié à la gare.

Premier témoin, Joseph Magné, âgé de trente huit ans,
 profession de maçon, domicilié à Goulon.
 Second témoin, Antoine Lantaud, âgé de trente sept ans,
 profession de maçon, domicilié à Goulon.

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Sauvent Augustin Agarrot, maire
 de la commune de la gare, remplissant les fonctions d'Officier public; et
 lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé
 avec moi.

Magné Lantaud Agarrot

Mairie de la gare

ARRONDISSEMENT de Goulon

Du vingt deux octobre an mil huit cent quarante-deux, à deux heures du matin
 ACTE DE NAISSANCE de Jean Baptiste Jacques Picoul,
 né à la gare le quatre à six
 heures du matin fils de Jean Marie Picoul,
 profession de moulinier, âgé de trente huit ans, domicilié
 à la gare et de Marie Anté Dard,
 âgée de trente six ans, domiciliée à la gare, mariés

N° 62.

Picoul

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe masculin.
 Sur la déclaration à moi faite par le P. M. Jean Marie Picoul,
 père de l'enfant, âgé de trente huit ans, profession de moulinier,
 domicilié à la gare.

Premier témoin, Sauvent Eugène Mouchon, âgé de trente six ans,
 profession de moulinier, domicilié à la gare.
 Second témoin, Jouis André Guet, âgé de trente trois ans,
 profession de propriétaire, domicilié à la gare.

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Sauvent Augustin Agarrot, maire
 de la commune de la gare, remplissant les fonctions d'Officier public; et
 lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont
 signé avec moi, le déclarant, signés de signés à l'acte en tel lieu.

Mouchon Guet Agarrot

Mairie de la gare

ARRONDISSEMENT de Goulon

Du vingt trois octobre an mil huit cent quarante-deux, à onze heures du matin
 ACTE DE NAISSANCE de Simonne Angéline Saugier,
 née à la gare le quatre à sept
 heures du matin fille de Joseph Saugier,
 profession de cultivateur, âgé de vingt quatre ans, domicilié
 à la gare et de Clara Elzébeth Saugier,
 âgée de vingt trois ans, domiciliée à la gare, mariés

N° 63.

Saugier

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe féminin.
 Sur la déclaration à moi faite par le P. M. Joseph Saugier,
 père de l'enfant, âgé de vingt quatre ans, profession de cultivateur,
 domicilié à la gare.

Premier témoin, César Saugier, âgé de cinquante sept ans,
 profession de cultivateur, domicilié à la gare.
 Second témoin, Simon Welterthier, âgé de soixante ans,
 profession de maçon, domicilié à la gare.

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Sauvent Augustin Agarrot, maire
 de la commune de la gare, remplissant les fonctions d'Officier public; et
 lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont
 signé avec moi, à l'exception du second témoin qui a signé avec moi.

Welterthier Agarrot

Mairie de la gare

ARRONDISSEMENT de Goulon

Du trente un octobre an mil huit cent quarante-deux, à six heures du matin
 ACTE DE NAISSANCE de Marie Françoise Emile Coloul,
 née à la gare le vingt neuf à cinq
 heures du matin fille de Joseph Coloul,
 profession de moulinier, âgé de trente trois ans, domicilié
 à la gare et de Marie Christine Lombard,
 âgée de trente six ans, domiciliée à la gare, mariés

N° 64.

Coloul

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe féminin.
 Sur la déclaration à moi faite par le P. M. Joseph Coloul,
 père de l'enfant, âgé de trente trois ans, profession de moulinier,
 domicilié à la gare.

Premier témoin, Jean François Bouas, âgé de cinquante quatre ans,
 profession de cultivateur, domicilié à la gare.
 Second témoin, Simon Jacques Adolphe Carmon, âgé de vingt six ans,
 profession de moulinier, domicilié à la gare.

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Sauvent Augustin Agarrot, maire
 de la commune de la gare, remplissant les fonctions d'Officier public; et
 lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont
 signé avec moi, à l'exception du premier témoin qui a signé avec moi.

Bouas Carmon Agarrot